

Bruxelles en mouvements

Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°176 – 23 novembre 2006



Visite organisée par IEB le 18 octobre sur la toiture verte de Nimifi, rue du Houblon (à l'avant-plan : des panneaux solaires).

Toits et façades vertes pour prévenir les débordements climatiques

La minéralisation des sols entraîne de plus en plus de perturbations dans le cycle de l'eau : ruissellement des eaux de pluies, inondations et même dérèglements climatiques. Des solutions existent pour mieux gérer l'eau de pluie en milieu urbain. L'alliance entre l'eau et la végétation sur les toitures et les façades offre de nombreux avantages pour votre bien-être et pour l'environnement.

Suite en page 2 ➔

dans ce numéro

- P.6 > Sols pollués, on recommence...
- P.7 > La Cité administrative de l'État restera moderniste
- P.8 > – La consommation durable, au cœur de l'existence
– Une passerelle au-dessus de la gare d'Etterbeek : passera ou passera pas?
- P.9 > Des pots de peintures pour verdurer Rogier
- P.10 > Livres
– Bruxelles, style paquebot
– Mini-trip dans le secteur du tourisme bruxellois
- P.12 > Editorial – Viaduc des Trois Fontaines : les voitures individuelles resteront prioritaires

@ Plus d'infos:
www.ieb.be

Toits et façades vertes pour prévenir

Il fait trop chaud !

Mercredi 11 octobre 2006. Alors que de nombreuses pages du journal *Le Soir* sont consacrées aux élections communales du dimanche précédent, la page « *Science et santé* » nous annonce que l'UCL a démontré le dégel de la calotte depuis 27 ans. « *Le Groenland perd ses eaux* » nous annoncent-ils en grand titre.

Un chercheur a modélisé la fonte de la surface du Groenland depuis 1979. La conclusion donne froid dans le dos. Depuis 1979, la fonte de glace en surface s'est accrue de 54% selon Xavier Fettweis, l'auteur de cette thèse.

Seule explication de ce réchauffement, l'augmentation de CO₂ dans l'atmosphère induite par les activités humaines. Une petite carte achève de me geler (alors que dehors il fait presque 22 °C). Une simulation de ce qui risque d'arriver si la calotte glaciaire du Groenland fond d'ici 1000 ans. Très simple. 3700 km² de notre cher pays enfouis sous la mer. Bruxelles comprise.

La situation est claire...

... comme de l'eau de roche ! Il faut changer nos habitudes de consommation tout de suite car on court tout droit à la catastrophe. Manger des fruits et légumes locaux de saison, privilégier le vélo à la voiture, moins chauffer, mieux isoler sa maison... pour limiter la fonte des glaces mais aussi pour conserver la qualité des éléments essentiels à notre survie que sont l'air et l'eau.



La combinaison de toitures et de façades végétalisées contribue à la régulation thermique et à la restauration de la biodiversité.

Le guide pratique « *Vivons l'eau* » de WWF nous éclaire sur le sujet. L'émission de gaz des véhicules ou des chauffages domestiques, la production d'électricité, ... sont autant d'activités qui libèrent toute une série de substances toxiques dans l'air. Substances qui se lient aussi à des particules d'eau et qui finissent par

se retrouver dans les eaux de surface.

L'urbanisation galopante n'arrange rien : les constructions à tire-larigot, l'asphaltage des intérieurs d'îlots pour des parkings sans végétation, ... imperméabilisent chaque jour un peu plus les sols de Bruxelles. Résultats : la quantité d'eau qui ruisselle augmente par rapport à l'infiltration, les nappes sont moins alimentées, la vitesse de ruissellement grandit, l'évaporation diminue (impact sur le cycle de l'eau) ... Dans un quartier fortement construit, la minéralisation peut même engendrer une modification locale des conditions climatiques !

Une goutte d'eau dans un océan urbain

Comment peut-on gérer, conserver voire réutiliser l'eau de pluie en milieu urbain ? En séparant systématiquement les eaux usées des eaux plu-

ir les débordements climatiques



Toiture végétalisée à l'ancienne imprimerie Nimifi, rue du Houblon, reconvertie en appartements privés.

viales ; en réservant des surfaces perméables dans les parkings, les espaces publics,... et quand ce n'est pas possible, dans ces mêmes espaces, en mettant en œuvre des techniques compensatoires comme des tranchées drainantes et des fossés d'infiltration. Dans les fonds de vallée, les pouvoirs publics devraient toujours privilégier les occupations du sol susceptibles de jouer de manière occasionnelle le rôle d'un « bassin d'orage naturel » : terrains de sport, espaces verts, sites naturels, prairies,...

Dans notre habitation ou notre entreprise, nous pouvons aussi améliorer la qualité de l'air tout en participant à la gestion des eaux de pluie et ce, en exécutant quelques aménagements.

Des toitures bleues... de vert !

Bruxelles regorge de toits plats qui n'attendent qu'à être végétalisés. Or, si nous n'avons pas de chiffres belges à ce sujet, nous savons (ne fut-ce que pour les avoir cherchés pour l'organisation du circuit découverte de toitures vertes à Bruxelles) que ces toitures ne sont pas légion. Elles ne sont certainement pas aussi répandues qu'en Allemagne où plus de 15% des toits plats sont végétalisés.

Végétaliser un toit consiste — après s'être assurés que l'étanchéité et la structure du toit soient irréprochables — à installer une membrane qui assurera le drainage (histoire notamment de ne pas avoir d'eaux stagnantes et donc des racines qui pourrissent), une couche de substrat (pas question ici de déverser votre compost ou votre trop plein de terre de potager !) et d'y planter (voire semer) des plantes spécifiques à ce type de milieu.

En fonction de l'épaisseur du substrat, on parlera plutôt de végétalisation intensive, extensive ou encore de type naturel.

Au sujet du choix des espèces naturelles, de grosses entreprises prônent (par facilité de culture, intérêts financiers et/ou paresse ?) le monopole du Sedum (nom latin de la plante qui s'appelle en français l'Orpin). En réalité, il existe bien plus de plantes qui peuvent convenir pour végétaliser votre toit. Rien que sur une épaisseur de substrat de 4 à 6 cm, 16 plantes pourront y pousser (dont 4 Orpins), sur 6 à 10 cm vous pouvez en rajouter 19 (sans Orpins) et sur 10 à 15 cm 21 plantes (toujours sans Orpins) ! Et nous ne parlons ici que de plantes indigènes !

Il est évident que ces entreprises (souvent spécialisées au départ dans

la pose d'étanchéité des toitures) ont vu là un nouveau marché à exploiter qu'elles veulent le plus juteux possible !

Une petite plante qui monte, qui monte...

... et qui végétalise les façades. Voici une autre technique verte accessible à tous et qui a déjà prouvé ses bienfaits : des plantes venant du sol du rez-de-chaussée ou du balcon ou même d'un appui de fenêtre. Simples mais efficace !

D'une manière générale, à Bruxelles, vous pouvez retirer les pavés ou les dalles du trottoir sur une surface de 30 x 60 cm le long de votre façade pour effectuer votre plantation.

Si vous voulez pousser plus loin la végétalisation de vos murs, sachez qu'un chercheur français, Patrick Blanc, a mis au point une technique spécifique de culture de plantes sur mur : la culture hydroponique. Elle est composée d'un feutre horticole muni de poches et d'un système d'irrigation (le système a besoin d'être humidifié en permanence avec une pompe). Si cette technique permet de se passer de terre et de verdir des hauteurs vertigineuses, elle est cependant consommatrice d'eau et d'énergie !

► Toits et façades vertes pour prévenir les débordements cli



Pourquoi pas une pelouse si l'accessibilité de la toiture ne nuit pas à la convivialité de l'îlot (vue chez les voisins, nuisances sonores).

La conquête verte des surfaces horizontales et verticales : beaucoup d'avantages !

Comme l'or, l'eau et la végétation deviennent – au fil du temps et des générations – des biens de plus en plus précieux à protéger. Cette utilisation des toits plats et des murs en nouvelles zones de verdure présente de nombreux avantages pour les utilisateurs du bien ainsi verdurisé et pour la collectivité.

Effet salubre sur la régulation des gains et des pertes de chaleur, meilleure isolation acoustique, durée utile prolongée des membranes de couverture et des surfaces murales, attrait esthétique nouveau et bonification de la valeur marchande,... font partie des petits bonheurs offerts par les toits verts et les façades végétalisées aux locataires et/ou propriétaires.

Grâce à toute cette végétation, la communauté profitera de son effet modérateur sur les mouvements d'air thermiques, de la capacité des toits



Le pire obstacle à l'infiltration naturelle de l'eau de pluie : les intérieurs d'îlot bitumés.

verts à retenir les eaux pluviales (30% sur une année) et de leur effet retardateur sur l'écoulement de ces eaux (débit de pointe diminué de 50%). Résultats de ces deux derniers points : diminution des cas de contamination d'eau, de refoulement d'égouts, de baisse du niveau de la nappe phréatique locale, de graves inondations,... je connais des communes bruxelloises qui seraient bien contentes !

Appliquées à grande échelle, ces

technologies peuvent arriver à réduire la production de gaz à effet de serre (tiens, tiens, on y revient...) en améliorant l'isolation des habitations et en diminuant notamment les températures urbaines élevées dues aux grandes étendues de surfaces réfléchissantes (phénomène d'îlot thermique). Et qui dit températures élevées, dit instabilité atmosphérique, dit augmentation de la fréquence des averses de pluie et des violents orages.

Si les êtres humains sont gagnants dans cette histoire, une certaine biodiversité – propre à la ville – l'est aussi. Cela ne garantit pas une préservation de la nature au sens propre du terme mais les toits et les façades végétalisés offrent des îlots écologiques aux insectes volants et aux oiseaux. Ces zones vertes participent ainsi – dans le cas de Bruxelles – au maillage vert mis en place par Bruxelles Environnement (IBGE). Dernière remarque : on s'en doute, une plantation indigène

matiques



Un morceau de jardin pour les appartements de la Maison des cyclistes à Ixelles.

diversifiée sera beaucoup plus productrice de biodiversité qu'une plantation monospécifique.

Ce sont les tonneaux vides qui font le plus de bruit...

Alors, remplissez-les! Vous pouvez participer à la gestion des eaux en ville en installant une citerne de récupération d'eau de pluie dans votre habitation (et pourquoi pas dans votre entreprise!). Les avantages sont multiples et citons principalement la réduction de votre facture d'eau. Par contre, l'eau que vous rejetterez sera toujours à traiter (ce qui a un coût pour la collectivité), n'en profitez donc pas pour gaspiller ce liquide précieux!

Si vous désirez combiner une citerne et une toiture verte, c'est possible. Vous devrez juste rajouter un système de filtre au charbon actif à l'eau qui s'écoule de votre toit vert pour en corriger la couleur et en réduire la charge en matière organique.

Maintenant, si vous n'avez pas la possibilité (budget, place,...) d'installer une citerne, vous pouvez toujours récupérer l'eau de pluie à l'aide d'un tonneau ou d'un réservoir. Placé

à l'intérieur ou à l'extérieur de votre habitation, un tonneau de 150 litres vous permettra déjà d'arroser vos plantes, de nettoyer le sol, la voiture... c'est déjà cela de gagné!

La cavalerie, toujours en retard...

Si les particuliers sont quelque peu soutenus financièrement par la Région et par certaines communes pour la restauration et l'installation des citernes, la situation est bien différente pour la réalisation des toitures vertes.

Certaines communes imposent, lors de demandes de permis d'urbanisme, de réaliser des toitures vertes mais ne proposent aucun incitant pour le financement de celles-ci. Le bâton sans la carotte! Quand on sait que le coût de la végétalisation d'une toiture plate^[1] peut aller de 40 à 100€ HTVA/m²^[2]. C'est un peu dur à avaler! Actuellement seules deux communes, Evere et Anderlecht pour ne pas les citer, proposent des primes (de l'ordre de 7,5€/m²^[3]).

Quelle catastrophe attendons-nous pour placer ces techniques alternatives en priorité et donner les moyens aux particuliers de réaliser ces tra-

vaux? Pourquoi des décisions au niveau régional ne sont-elles pas (encore?) prises pour que les entreprises possédant un toit plat doivent systématiquement les végétaliser? Alors qu'en Flandre, le 1^{er} octobre 2004, un arrêté du Gouvernement flamand instaurait un règlement urbanistique régional concernant les citernes d'eaux pluviales, les systèmes d'infiltration, les systèmes tampons et l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales. Anne, Sœur Anne, que vois-tu venir pour Bruxelles à l'aube de l'année 2007?

Sabine Vanderlinden

{1} Hors coût d'une nouvelle étanchéité, juste la couche de drainage, le substrat et les plantations, le tout mis en œuvre par un entrepreneur.

{2} Les prix varient selon la surface, l'accessibilité, l'épaisseur de substrat,...

{3} Cette prime s'applique pour les toitures vertes extensives.



Si vous désirez plus d'informations technico-pratiques sur les toitures vertes, les façades végétalisées, les citernes et les tonneaux de récupération d'eaux de pluie, un fascicule est téléchargeable sur notre site Internet (www.ieb.be) ou si vous n'avez pas Internet, vous pouvez contacter Sabine Vanderlinden au 02/223 01 01.

Sols pollués, on recommence...

L'histoire se passe à la drève de Nivelles, l'avenue des Camélias, rue de Bemel, ou au Val d'Or. Des propriétaires souhaitent vendre leur bien immobilier. Et par le biais de la recherche notariale, ils découvrent que leur maison repose sur un sol pollué. Il faut assainir. Qui va payer?

Le problème de ces propriétaires ne constitue pas une anecdote dans le paysage bruxellois. Cinq communes sont principalement touchées par la pollution des sols (Schaerbeek, Molenbeek, Forest, Evere et Bruxelles-Ville) pour un total de 1276 ha, soit près de 8% de la superficie régionale^[1].

Aussi, en janvier 2005, une ordonnance sur la dépollution des sols entre en vigueur. Le texte mal rédigé et mal conçu, est extrêmement compliqué à appliquer. Mauvais départ... d'autant que la Région recense 7000 sites potentiellement concernés, sans pour autant en donner la liste. La transparence « aarhussienne » repassera^[2]...

Que dit le texte?

L'ordonnance définit la pollution du sol comme une « contamination des sols qui engendre un risque d'incidence négative grave sur la santé humaine ou qui affecte de manière grave et négative l'état écologique, chimique ou quantitatif ou le potentiel écologique des masses d'eaux (...) »

Vous vous inquiétez pour votre bien? Pour consulter l'inventaire des sites (potentiellement) pollués, il faut faire une demande avec un extrait du plan cadastral, une matrice cadastrale et l'accord écrit du propriétaire du terrain. Inutile de dire qu'il n'y a pas grand monde qui réalise la démarche... Aussi, la plupart des propriétaires découvrent la mauvaise nouvelle lors de la transaction de leur bien. Bref, à un moment critique. Or, l'ordonnance demande au propriétaire de réaliser une étude de sols et si nécessaire, d'assainir le terrain. Coût moyen^[3]



de l'opération: 10 000 euros. Aujourd'hui et pratiquement, Bruxelles Environnement (IBGE) permet que seule la première étude soit réalisée et qu'ensuite, un programme soit défini entre parties pour la dépollution, ceci afin de ne pas bloquer la vente.

Evidemment, au-delà de la question financière se pose la question du danger, réel ou supposé, de la pollution. Or, l'inventaire des sols débutera début 2007. Soit deux ans pour mettre enfin en place un outil central pour appliquer l'ordonnance! Les propriétaires des terrains présumés pollués seront avertis et auront la possibilité de contester le résultat, soit sur base de preuve, soit sur base d'études du sol. A partir de cela, l'inventaire sera formalisé.

Conscient de la faiblesse de l'ordonnance, le cabinet Huytebroeck la revoit actuellement de fond en comble. Lors de l'évaluation du texte, les remarques essentielles avaient trait à l'obligation d'assainissement quand le pollueur est identifiable, la possibilité d'introduire un recours,

l'information délivrée aux riverains, la transparence ou encore l'accès à l'information. Dans sa nouvelle mouture, l'accès aux données non techniques de l'étude (dangerosité, aspect pratique) deviendrait possible.

Enfin, pour une éventuelle participation aux frais pour les pollutions historiques non identifiables, le cabinet s'inspire d'une initiative québécoise et envisage pour les entreprises un financement en fonction d'un projet porteur sur le terrain. Et pour les privés, éventuellement un Fonds pour l'étude du sol (environ 2500 euros). Le reste devra sortir de la poche du propriétaire « pollué ».

Mais le cabinet Huytebroeck assure que la situation ne se présentera plus. Le notaire devra à présent informer tout acheteur de

l'état du sol. A l'avenir, le futur vendeur pourrait intégrer le prix de la dépollution dans le prix de vente et l'acquéreur sera certain de posséder un terrain sans risque.

A priori et dans l'attente de lire le texte final de l'ordonnance, ces mesures pourraient corriger le tir initial. En espérant que l'aboutissement du projet ne ressemble pas à sa mise en route...

Olivier Bailly

[1] Conférence de presse de la Ministre de l'Environnement « Assainir les sols pollués à Bruxelles », 13 avril 2005. Texte disponible à l'adresse http://evelyne.huytebroeck.be/article.php3?id_article=62

[2] L'objet de la Convention d'Aarhus est « de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque Partie garantissant les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement conformément aux dispositions de la présente Convention ».

[3] Sur base des chiffres en Flandre avancés par Budget & Droits, n° 181, juillet/août 2005.

La Cité administrative de l'État restera moderniste

Le Gouvernement propose un schéma directeur qui conserve, sur le site de la Cité administrative, les options de l'architecture moderniste. Parmi les enjeux : intégrer quatre immeubles de logements et créer des cheminements piétons.

Le Gouvernement a approuvé en première lecture le schéma directeur de la zone d'intérêt régional n° 11, la Cité administrative de l'État. Ce schéma doit répondre aux prescriptions du PRAS sur la zone à savoir que la superficie de logements ne peut être inférieure à 35% de la superficie totale du bâti. La composition doit aussi viser à améliorer la perméabilité piétonne et cycliste du site et à réaménager le boulevard Pachéco en réduisant la largeur carrossable.

Le projet proposé pose comme préalable la conservation du site parce qu'il se présente comme un ensemble monumental d'une architecture aujourd'hui intégrée à la ville. L'inscription sur la Liste de Sauvegarde des jardins conçus par René Pechère et l'occupation future de la tour des Finances, ne permettent pas une redistribution générale de la zone. Les auteurs de projet proposent une triple intervention. La construction de quatre immeubles de logements du côté de la rue Montagne de l'Oratoire permettant d'atteindre les 35% de logements exigés. La réduction des boulevards Pachéco et Berlaimont, la suppression du tunnel Pachéco et la remise à niveau du carrefour Botanique/Saint-Lazare permettant de relier le parc du Botanique et le Pentagone. Ce travail de reprofilage de voiries devrait s'accompagner, en toute logique, d'une diminution du nombre d'emplacements de parkings.

Le travail sur la 4^e face du site, du



Quatre nouveaux immeubles de logement seront construits à la rue Montagne de l'Oratoire.

côté du boulevard Pachéco, se réduit à construire un bâtiment destiné aux commerces ou aux équipements sur un seul niveau et à aménager trois escaliers destinés aux piétons (devant la station et de part et d'autre de l'esplanade). Plusieurs questions restent posées dont la moindre n'est pas l'animation de la façade de la dalle boulevard Pachéco. Posée sur la jonction ferroviaire, cette face ne supporterait pas plus d'un bâtiment

d'un rez-de-chaussée hypothéquant fortement toute animation de ce côté et rendant la dalle peu sécurisée en soirée. Une animation partielle de la dalle pourrait alors être réalisée par la transformation de l'actuel restaurant en équipement culturel ou collectif.

Les pouvoirs publics, tous d'accord sur ce projet, devront injecter des moyens importants pour réaliser les travaux de voiries et la construction de logements.

Comment garantir la réalisation concomitante des investissements du propriétaire de la dalle et des bureaux?

Enfin, le conflit le plus aigu reste la conservation de l'esplanade de la Colonne du Congrès ou son remplacement par un escalier monumental liant visuellement le haut et le bas de la ville, liaison qui reste difficile dans l'actuel projet proposé par le bureau d'études.

Anne-France Rihoux

La consommation durable, au cœur de l'existence



Si nous souhaitons maintenir un certain niveau de bien-être, et le conserver pour nos enfants, consommer de façon durable et réduire notre impact sur les ressources naturelles s'avère une priorité.

En sommes-nous pourtant convaincus? Il semblerait que oui, d'après les différentes interventions du récent forum organisé par le Conseil Fédéral pour le Développement Durable (CFDD)^[1].

Les consommateurs n'achètent pas de lave-vaisselle polluant, même si ceux-ci sont souvent moins chers: le coût à long terme s'avère beaucoup plus élevé du fait d'une consommation d'énergie accrue. Et pour l'environnement, on est également loin d'une bonne affaire. Pourquoi alors vend-on encore des appareils polluants? «Parce que la société ne change pas sous l'impulsion d'une minorité de pionniers», affirme Tim Jackson, professeur en développement durable à l'Université de Surrey (Royaume-Uni). Une vérité qui dérange...

Jackson considère que l'acte de consommation est une donnée très complexe. Consommer est un acte répondant à la satisfaction des besoins, mais qui se mesure également à l'entourage (avoir une voiture plus grande et plus rapide que le voisin),

tout en intégrant des notions d'appartenance à un groupe et l'aspiration à une vie meilleure. Si le consommateur pense qu'un produit ne correspond pas à sa vision du monde, il ne l'achètera pas. L'un des challenges consiste à lui faire comprendre que la consommation durable correspond à son bien-être et à celui de la société en général. Dès lors, le choix subjectif se retrouve intégré dans un cadre

plus objectif. Il en va ainsi de la croissance économique ou du développement durable, comme du progrès de l'humanité. Enclencher et poursuivre ce processus demande des efforts du gouvernement (communication et sensibilisation, stimulation fiscale, obligations légales, politique du bon exemple), mais aussi de l'industrie (en proposant une gamme plus importante de produits durables) et des associations de consommateurs.

A l'issue d'un forum de consommateurs, organisé précédemment à Manchester, Jackson constatait que les citoyens sont effectivement préparés à consommer de façon plus durable. Mais ils réclament un leadership clair et des changements visibles et concrets: des bâtiments publics – écoles et hôpitaux – chauffés de façon durable, par exemple. Environ 80% de l'impact individuel sur notre planète est lié aux activités ménagères, à l'achat de nourriture, aux déplacements et aux voyages. Dès lors proposer des petits changements peut produire de grands résultats. Au cœur de notre existence...

Antoine Pennewaert
Article publié sur le site www.info-durable.be

[1] Forum CFDD du vendredi 13 octobre 2006: «Redefining prosperity: une vision durable sur la croissance et la consommation».

Une passerelle au-dessus de la gare d'Etterbeek

Le Service Public Fédéral mobilité et transports a introduit une demande de permis d'urbanisme pour la création d'une passerelle piétonne et cyclable.

Cette passerelle, longue de 166 mètres et large de 6 mètres, relierait l'avenue de la Couronne et le site universitaire de la Plaine en enjambant le site de la gare d'Etterbeek et le boulevard de la Plaine. Des accès aux quais de la gare seraient prévus mais

avec une hauteur à franchir de plus de 8 mètres. La Commission de concertation s'est réunie le 8 novembre.

Pour IEB, améliorer la mobilité piétonne et cyclable à Bruxelles est un enjeu majeur, parallèle à la diminution de la pression automobile et à l'amélioration des transports en commun. Cependant IEB n'est pas favorable à la création de cette nouvelle passerelle mais plaide plutôt pour un réaménagement global

Des pots de peintures pour verduriser Rogier



Rue Popelin: «La rampe piétonne relie la rue du Progrès au Parc du Botanique en toute sécurité», extrait de l'étude d'incidences.

Le 22 septembre, Inter-Environnement et le Bral, soutenus par les habitants du Comité Rogier, participaient à la Commission de concertation relative aux réaménagements des voiries qui entourent la place Rogier. L'objectif apparent du projet était louable puisqu'il s'agissait

notamment d'améliorer la liaison entre la rue du Progrès et le parc du Botanique au profit des habitants. Une lecture plus approfondie du dossier montrait toutefois que la sécurité des cheminements prévus laissait à désirer (notamment l'absence de trottoir rue Bertulot) et que la convivialité de

l'espace était totalement inexistante.

Difficile évidemment d'attirer le chaland et le piéton dans une rue coincée entre des tours de bureaux et destinée à recevoir le ballet des véhicules entrant et sortant des parkings. Et cela sans compter l'absence criante de plan de circulation pour ce quartier. Ne cherchez pas la solution dans le projet primé de réaménagement de la place, le volet mobilité n'y est pas plus développé.

En attendant mieux, la Commission de concertation a décidé de ne pas interrompre les trottoirs aux entrées et sorties de parking rue Gineste (c'est toujours ça de gagné), de faire, pour la rue Bertulot, un traitement piétonnier carrossable afin que chaque usager y trouve sa place (sic) et de prévoir les marquages cyclistes rue Gineste (le projet avait oublié que l'ICR 4 passait précisément par là). Quant à l'esthétique et la convivialité de l'espace, les habitants et autres usagers piétons auront droit à de la peinture fraîche. Pas une once de verdure n'est prévue mais la Commission a demandé que le mobilier urbain, prévu en bleu foncé dans le projet, soit peint en vert. Une nouvelle recette pour la campagne *Quartiers Verts*?

Claire Scohier

terbeek: passera ou passera pas?

du carrefour Couronne – Général Jacques – Plaine afin que piétons et cyclistes puissent équitablement partager l'espace public avec les autres usagers.

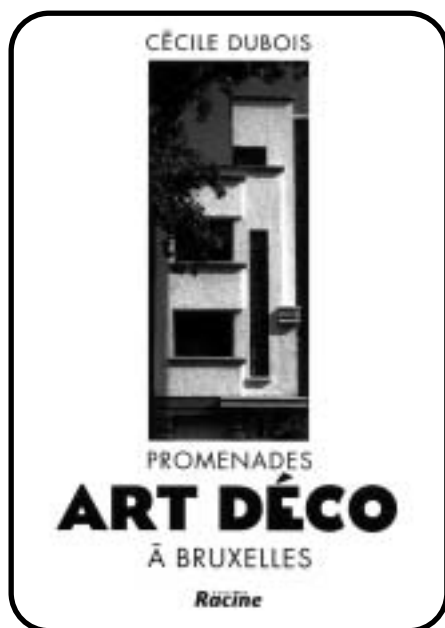
L'accessibilité de la gare (future halte RER) est à améliorer mais dans le cadre de son réaménagement prévu en 2008 plutôt que de créer de nouveaux accès moins sécurisés et accessibles à 8 mètres de hauteur.

Par ailleurs, le raccourci que la

passerelle proposerai n'est pas convaincant, ni pour les utilisateurs des transports en commun, ni pour les cyclistes.

Créer de nouvelles voiries (ici aériennes) pour ne pas empiéter sur l'espace réservé à l'automobile ne semble pas être une solution à long terme ni en faveur d'une mobilité durable.

Marie-Claire Schmitz



Bruxelles, style paquebot

Fi des tours opérateurs, prenez vous-même en main vos visites guidées avec les « *Promenades Art déco à Bruxelles* ». Six parcours s'offrent à vous avec les commentaires de Cécile Dubois, guide et coordinatrice des vélotours organisés par l'association Pro Velo.

Les balades se font à pied ou à vélo pour découvrir, dans différents quartiers, les multiples facettes de l'Art déco et du modernisme en architecture à Bruxelles.

Au fil de programmes architecturaux très variés, cet ouvrage évoque la personnalité d'architectes incontournables, donne un aperçu d'une époque passionnante et offre aux lecteurs quelques clefs d'identification de

ce patrimoine qui jalonne les rues de Bruxelles.

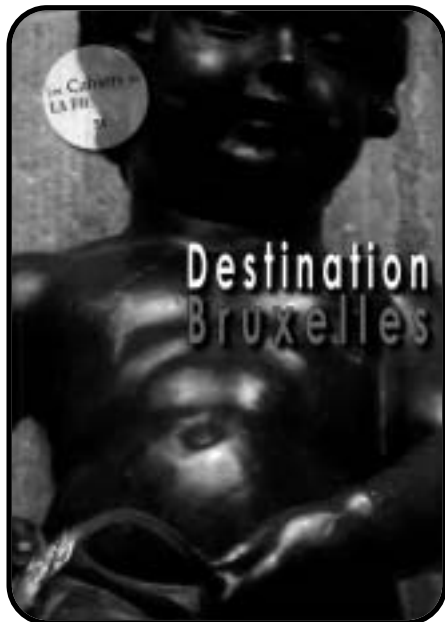
Près de 150 immeubles sont présentés dans les quartiers qui furent propices à la construction de l'après-guerre dans les communes de la deuxième couronne.

Que ce soit en chemin ou chez vous, cet ouvrage donne un aperçu des œuvres de référence Art déco. De plus, les suggestions de lecture et de films vous permettront pénétrer dans les univers architecturaux de l'Entre-deux guerres.

A.M.

« *Promenades Art déco à Bruxelles* », Cécile Dubois, Editions Racine, 2006, 176 pages.

Mini-trip dans le secteur du tourisme bruxellois



Les Cahiers de la Fonderie consacrent leur dernière édition à la ville de tourisme qu'est Bruxelles. Les auteurs portent un regard informé, original, voire décalé, sur les différentes facettes du tourisme d'hier et d'aujourd'hui. Après avoir situé la place de Bruxelles dans le tourisme urbain belge et européen, ils présentent le rôle des guides dans la construction d'une certaine image de la capitale. On notera la présence de Roel Jacobs (guide, conférencier), de Guido Vanderhulst (Président du Conseil bruxellois des Musées), d'Isabelle Pauthier (Directrice de l'ARAU). Ils décrivent les efforts des autorités publiques pour faire connaître la ville sous ses plus beaux atours. Le Cahier tente aussi de démêler l'écheveau des institutions et des acteurs qui agissent dans le domai-

ne. Musées, répercussions économiques, tourisme culturel et associatif, toutes ces branches du tourisme bruxellois constituent une réalité complexe mais originale. Appelé à jouer un rôle fondamental dans le développement socio-économique de la Région au 21^e siècle, le secteur touristique doit relever de nouveaux défis pour améliorer l'image de la capitale auprès des voyageurs. L'ouvrage présente aussi le rôle de pionniers et de relais que jouent les associations qui plaident pour que de nouvelles politiques urbaines améliorent à la fois l'image de la ville et le plaisir d'y vivre.

A.M.

« *Destination Bruxelles, Le tourisme, un secteur d'avenir* », Les Cahiers de La Fonderie, n° 34, 2006, 76 pages.

Abonnez-vous gratuitement à l'« Inventaire des enquêtes publiques »

Recevez chaque semaine par courrier électronique la totalité ou une sélection des avis d'enquêtes publiques sur les

projets bruxellois en urbanisme et en environnement. Pour s'abonner à l'« *Inventaire des enquêtes publiques en Région bruxelloise* », téléchargez

la fiche d'inscription (disponible sur www.ieb.be), à compléter et à renvoyer à Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

Développement durable et urbanisme

A l'initiative d'Inter-Environnement Bruxelles, Pierre Vanderstraeten, urbaniste enseignant (ISA Saint-Luc – Bruxelles et ISURU) et auteur de projets, viendra parler du développement durable et de son application dans l'urbanisme.

La conférence se tiendra le **lundi 11 décembre à 12h** à l'auditorium du CIVA, 55, rue de l'Ermitage, 1050 Bruxelles. Accueil à partir de 12h, début de la conférence à 12h30. La participation est gratuite. Réservation souhaitée : 02/2230101.

La vallée du Molenbeek

Découverte du Poelbos et du marais de Jette. Le 2 décembre à 14h. Infos : Cebo, 02/2455500.

L'Hof ter Musschen

Le 3 décembre à 10h. Infos : www.cebe.be ou 02/2425043.

Le Moeraske

Le 10 décembre à 10h. Infos : www.cebe.be ou 02/2425043.

jours de gestion

L'Hof ter Musschen

Le 2 décembre de 9 à 17h30. Infos : www.cebe.be ou 02/4603854.

Le Vogelzang

Le 9 décembre à partir de 13h30. Infos : CCN Vogelzang, 02/6401924.

Le Moeraske

Le 9 décembre à 9h30. Infos : www.cebe.be, 02/2425043.

conférence

Criquets, sauterelles et coccinelles bruxelloises

« Diversité entomologique en Région de Bruxelles-Capitale : l'exemple des criquets et sauterelles et des coccinelles », conférence de G. San Martin, UCL Biodiversity Research Centre.

Le 12 décembre à 19h30, à l'Auditorium du CIVA, rue de l'Ermitage, 55 à 1050 Bruxelles. Infos : 02/6422492 ou www.centrepaulduvigneaud.be.

visites guidées

Arau

Bruxelles 1900 – Art Nouveau. Les 2 et 9 décembre. Infos : www.arau.org ou 02/2193345.

Le Bus Bavard

- Marolles, de briques et de brot... Le 3 décembre à 10h30.
- La Revue des Bières Belges. Le 8 décembre à 20h.
- 97.10.35.58. Bruxelles s'expose. Le 10 décembre à 14h30.

Infos : www.busbavard.be ou 02/6731835.

Les conteurs en balade

- Le Clockarium (Etterbeek) ou Le Musée du Jouet (Schaerbeek). Le 28 novembre.
- La Maison Autrique (Schaerbeek) ou le Béguinage (Anderlecht). Le 29 novembre. A 20h30.

Infos : 02/7420861 ou info@conteursenbalade.be

promenades nature

Le parc Tournay-Solvay

Sylviculture et débardage à cheval. Le 26 novembre à 10h. Infos : CRIE, 02/6753730.



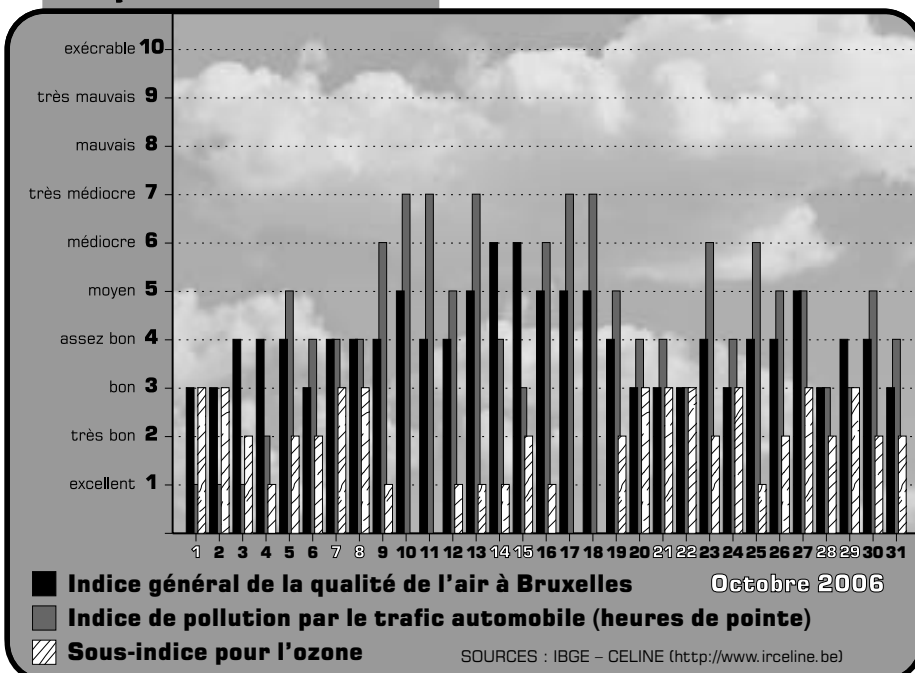
expo

Molenbeek, récits de villes

- Le 3 décembre, comme chaque premier dimanche du mois, entrée gratuite à l'exposition. De 14 à 17h. L'exposition est prolongée jusqu'au 25 février 2007.
- Le 17 décembre, comme chaque troisième dimanche du mois, visite guidée, ouverture du studio photo de l'exposition et parcours « Le petit Manchester ». A 14h.

Infos : www.lafonderie.be ou 02/4109950.

pollution de l'air



Quel air avons-nous respiré à Bruxelles en octobre 2006? Chaque mois, d'après les données du laboratoire de Bruxelles Environnement (IBGE), nous publions un relevé de la qualité de l'air à Bruxelles. Plus d'infos : Cellule Interrégionale de l'Environnement, www.irceline.be

Appel aux associations membres

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques ? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.



Viaduc des Trois Fontaines : les voitures individuelles resteront prioritaires

Ce 9 novembre 2006, la Commission de concertation réunie à Auderghem a entendu les associations et les riverains sur la demande de permis de régularisation de la construction du Viaduc des Trois Fontaines. L'ARAU et Inter-Environnement Bruxelles estiment que la Région, si elle délivrait le permis tel que demandé, ne changerait rien à la situation existante. Les mesures proposées tentent de remédier aux seules nuisances environnementales sans s'attaquer à la cause de ces nuisances : le flux trop important de véhicules.

La Région marque clairement sa préférence pour l'aménagement d'un boulevard urbain sur le viaduc c'est-à-dire un aménagement cosmétique (lampadaires urbains, berme centrale élargie, plantations...) sans réduction de la capacité entrante.

L'ARAU et Inter-Environnement Bru-

xelles demandent que l'AED (Administration régionale de l'Équipement et des Déplacements) retire sa demande de permis et dépose rapidement une demande de démolition du viaduc et son remplacement par un boulevard urbain. En même temps, la Région de Bruxelles-Capitale doit prendre contact avec la Région flamande pour définir une stratégie commune sur cet axe. Les associations demandent également à la Commune d'Auderghem d'être cohérente avec elle-même en remettant un avis négatif sur cette demande de permis de régularisation. La Commune ne peut pas à la fois prôner un boulevard urbain, se désoler à maintes reprises de la coupure urbaine générée par l'ensemble des viaducs sur le territoire communal et de l'envahissement des voitures en transit dans les rues sans agir concrètement.

Anne-France Rihoux

Intégrer le canal à la ville

La vocation industrielle dévolue, dès son origine, à la zone du canal de Bruxelles a été confortée par le récent plan directeur du Port de Bruxelles.

Pourtant, d'autres activités, qui ne sont plus exclusivement orientées vers l'usage économique de la voie d'eau, sont apparues ces dernières années. Le développement de projets de logements, la revalorisation des quartiers résidentiels et l'implantation d'activités tertiaires modifient la perception traditionnelle du canal.

La zone du canal peut-elle devenir un



PHILIPPE MEERSSEMAN

espace où d'autres fonctions et utilisateurs joueront un rôle prééminent?

La Coordination Senne, Brussels by Water, Inter-Environnement Bruxelles, Brussels Raad voor het Leefmilieu VZW (BRAL) et l'ARAU vous invitent à une

soirée d'information sur des projets relatifs à l'intégration urbaine du canal.

Le 27 novembre 2006 à 19h au Cercle des Régates, Quai de Veeweyde, 65 à 1070 Anderlecht. La participation est gratuite mais une inscription est nécessaire auprès de Delphine Termolle : delphine.termolle@ieb.be ou 02/548 39 47.